

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN**

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le mardi 7 avril 2015 à 20h00. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ères) mesdames Dolorès Bouchard, Suzanne Tremblay et Julie Viel et messieurs Marius Coté, Alain Jean et Dave Pigeon tous formant quorum sous la présidence du maire Madame Marnie Perreault.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / secrétaire-trésorier.

10 citoyens et citoyennes assistent à la séance.

**MOT DE BIENVENUE**

**201504-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Marius Coté  
appuyé par monsieur Dave Pigeon  
et résolu à l'unanimité  
que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

**201504-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MARS 2015**

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay  
appuyé par madame Dolorès Bouchard  
et résolu à l'unanimité  
que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2015 soit adopté.

**201504-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 5 MARS 2015**

Il est proposé par monsieur Marius Coté  
appuyé par monsieur Dave Pigeon  
et résolu à l'unanimité  
que le procès-verbal de la séance d'ajournement du 5 mars 2015 soit adopté.

**201504-004 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 AVRIL 2015**

Il est proposé par monsieur Alain Jean  
appuyé par madame Dolorès Bouchard  
et résolu à l'unanimité  
que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 avril 2015 soit adopté.

**CORRESPONDANCES**

**201504-005 URLS : Adhésion 2015-2016 : 150 \$**

Il est proposé par madame Julie Viel  
appuyé de madame Suzanne Tremblay  
et résolu à l'unanimité  
de renouveler l'adhésion pour 2015-2016 à l'URSL au montant de 150 \$.

**201504-006 CLUB OPTIMISTE ST-FABIEN : 10<sup>e</sup> anniversaire Souper bénéfice Patrick Coulombe : 25 \$ / billet**

Il est proposé par monsieur Marius Coté  
appuyé par monsieur Alain Jean  
et résolu à l'unanimité  
que la Municipalité achète 4 billets pour un total de 100 \$ pour le souper bénéfice Patrick Coulombe du *Club optimiste de Saint-Fabien*.

**201504-007 CLUB OPTIMISTE ST-FABIEN : Rapport annuel 2014; Demande de dons pour 2015**

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard  
appuyé par monsieur Dave Pigeon  
et résolu à l'unanimité  
de renouveler le don de 1 000 \$ pour l'année 2015 au *Club optimiste de Saint-Fabien* pour qu'il puisse aider les jeunes lors d'activités sportives ou culturelles.

**201504-008 ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE : Semaine de la santé mentale**

**Considérant que** la Semaine de la santé mentale se déroule **du 5 au 11 mai** et que le slogan « *Prendre une pause, ç'a du bon!* » vise à reconnaître l'importance de changer de rythme et de respecter ses limites afin d'éviter l'épuisement et de maintenir un bien-être psychologique;

- Considérant que** les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;
- Considérant que** le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale et plus précisément sur votre territoire ACSM-filiale du Bas-du-Fleuve pilote la *Semaine de la santé mentale* et la campagne annuelle qui en découle et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;
- Considérant qu'** il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :
- **en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne;**
  - **en invitant les acteurs du milieu à organiser une activité;**
  - **en proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.**

**Par conséquent,**

il est proposé par madame Julie Viel  
appuyé par monsieur Marius Coté  
et résolu à l'unanimité

de proclamer par la présente la semaine du 5 au 11 mai 2014 **Semaine de la santé mentale** dans la municipalité de Saint-Fabien et d'inviter tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions situées sur son territoire à reconnaître l'importance « *de la pause* » pour prendre soin de sa santé mentale.

**201504-009** **SOCIÉTÉ PARKINSON BSL : Dégustation Vins et fromages**

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard  
appuyé par madame Suzanne Tremblay  
et résolu à l'unanimité  
de faire un don de 25\$ à la société Parkinson du BSL.

**201504-010** **CERCLE DE FERMIÈRES DE ST-FABIEN : Extension de la ligne de téléphone**

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard  
appuyé par madame Suzanne Tremblay  
et résolu à l'unanimité  
de proposer l'achat d'un téléphone sans-fil et de permettre son branchement sur le réseau téléphonique de la bibliothèque. Celui-ci **ne** devra servir qu'en cas d'urgence et ne pas recevoir d'appels. En cas de non-respect de ces conditions, l'appareil pourra être débranché.

**201504-011** **CERCLE DE FERMIÈRES DE ST-FABIEN : Exposition dans le stationnement de la bibliothèque**

Il est proposé par monsieur Dave Pigeon  
appuyé par madame Suzanne Tremblay  
et résolu à l'unanimité  
de permettre l'installation de panneaux pour exposer des mitaines près du poteau de lumière du stationnement de la bibliothèque et d'autoriser le branchement de celui-ci. De plus, 4 sacs de sable seront fournis par la Municipalité pour servir de pesées.

**201504-012** **RESTOMOTEL BON VOYAGE : Publicité dans vitalité économique**

Il est proposé par monsieur Marius Coté  
appuyé par madame Julie Viel  
et résolu à l'unanimité  
d'acheter une publicité de format carte d'affaire au montant de 295\$ pour le reportage sur le *Restomotel Bon Voyage de Saint-Fabien* à paraître dans le magazine *Vitalité économique*.

**201504-013** **AMÉNAGEMENTS LAMONTAGNE : Balayage des rue : 112\$/hr (111\$ en 2014)**

il est proposé par monsieur Alain Jean  
appuyé par monsieur Dave Pigeon  
et résolu à l'unanimité  
de faire balayer les rues par la firme *Les aménagements Lamontagne* au cout de 112\$ / heure.

**AFFAIRES COURANTES**

**201504-014** **MAISON MARIE-ÉLISABETH : Participation au marchethon de la dignité 2015**

il est proposé par monsieur Dave Pigeon  
appuyé par madame Julie Viel  
et résolu à l'unanimité  
de remercier les entreprises et organismes de la Municipalité qui ont donné une somme totale de 560 \$. La municipalité de Saint-Fabien va ajouter un don de 100\$ à cette somme et invite la population à la marche du dimanche 3 mai 2015.

201504-015 **ADOPTION : Règlement No. 479 - Décrétant une dépense maximale de 1 398 600 \$ et un emprunt de 1 398 600 \$ couvrant cette dépense pour effectuer les travaux de réfection des services d'eau potable et d'égout pluvial sur la 6e avenue**

il est proposé par madame Suzanne Tremblay  
appuyé par madame Dolorès Bouchard  
et résolu à l'unanimité

que le règlement portant le numéro 479 est et soit adopté, et qu'il soit décrété par ce règlement, ce qui suit :

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

## RÈGLEMENT N° 479

### DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE MAXIMALE DE 1 398 600 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 398 600 \$ COUVRANT CETTE DÉPENSE POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LA 6<sup>E</sup> AVENUE ET LA 4<sup>E</sup> RUE.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par Madame Suzanne Tremblay lors de la séance du conseil tenue le 2 mars 2015;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1 **TITRE**

Le présent règlement porte le titre de règlement décrétant une dépense maximale de 1 398 600 \$ et un emprunt de 1 398 600 \$ couvrant cette dépense pour effectuer les travaux de réfection des services d'eau potable et d'égout pluvial sur la 6<sup>e</sup> avenue et la 4<sup>e</sup> rue.

Article 2 Le Conseil est autorisé à effectuer les travaux de réfection des services d'eau potable et d'égout pluvial sur la 6<sup>e</sup> avenue et la 4<sup>e</sup> rue selon l'étude de faisabilité préparés par la firme BPR, portant le numéro 04279 (30CSG) en date du 2 mai 2013, incluant les frais, les taxes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation préliminaire préparée par Frederic McSween, ING., en date du 2 mai 2013 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

Article 3 Le Conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 398 600 \$ pour les fins du présent règlement.

Article 4 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 398 600 \$ sur une période de maximale de 10 ans.

Article 5 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Article 6 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevée que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

Article 7 Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Article 8 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-FABIEN PAR LA RÉOLUTION NO 201504-015  
CE 7<sup>IÈME</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL 2015.

Marnie Perreault,  
Maire

Yves Galbrand,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

201504-016 **ADOPTION : Règlement No. 480 - Fonds de roulement**

il est proposé par monsieur Alain Jean  
appuyé par madame Julie Viel  
et résolu à l'unanimité  
qu'un règlement de ce Conseil portant le numéro 480 soit et est adopté et que ce Conseil ordonne et  
statue comme suit :

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

**RÈGLEMENT N° 480**  
**SUR LE FONDS DE ROULEMENT.**

- CONSIDERANT QUE la municipalité de Saint-Fabien ne possède pas de fonds de roulement ;
- CONSIDERANT QUE la municipalité de Saint-Fabien est régie par les dispositions du *Code Municipal du Québec* ;
- CONSIDERANT QU' en vertu de l'article 1094 du *Code Municipal du Québec*, la Municipalité a le pouvoir de créer et d'opérer un fonds de roulement ;
- CONSIDERANT QUE ce fonds de roulement peut être constitué à même le surplus accumulé et non affecté au fonds général ;
- CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a été préalablement donné, soit à la séance de ce Conseil tenue 5 mars 2015 ;
- CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance d'adoption du règlement, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller monsieur Alain Jean;  
appuyé par la conseillère madame Julie Viel;

QU' un règlement de ce Conseil portant le numéro 480 soit et est adopté et que ce Conseil ordonne et statue comme suit :

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Article 1 PRÉAMBULE  
Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
- Article 2 TITRE DU RÈGLEMENT  
Le présent règlement 480 porte le titre de « RÈGLEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT »
- Article 3 BUT DU RÈGLEMENT  
Le présent règlement a pour but de créer un fonds de roulement de 50 000\$ et de permettre à ce Conseil d'administrer de façon plus efficace et plus expéditive les affaires de la Municipalité, le tout en vertu de l'article 1094 du *Code Municipal du Québec*.
- Article 4 ABROGATION  
Le présent règlement abroge et remplace tout autre règlement qui porte ou pourrait porter sur un même sujet.
- Article 5 DÉFINITIONS  
Aux fins de ce règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions et mots suivants signifient :
- MUNICIPALITÉ : Désigne la municipalité de Saint-Fabien, M.R.C. de Rimouski-Neigette
- CONSEIL : Désigne le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Fabien.

## CHAPITRE 2 : LE FONDS DE ROULEMENT

## Article 6 CRÉATION DU FONDS

Il est créé, par les présentes, un fonds de roulement municipal, conformément à l'article 1094 du *Code Municipal du Québec*.

## Article 7 APPROPRIATION DU SURPLUS ACCUMULÉ

Afin de constituer ce fonds de roulement, ce Conseil s'approprie, par les présentes, à même le surplus accumulé au fonds général de cette Municipalité une somme de 50 000 \$

Ces sommes sont affectées uniquement aux opérations du fonds de roulement de la Municipalité.

## Article 8 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ

Sur résolution dûment adoptée, le Conseil peut affecter tout surplus non affecté du Fonds général au Fonds de roulement. Il peut également y affecter tous crédits budgétaires qu'il juge appropriés sous réserve de l'article 7 du présent règlement.

## CHAPITRE 3 : APPLICATION DU FONDS DE ROULEMENT

## Article 9 EMPRUNT SUR LE FONDS DE ROULEMENT

Le Conseil peut, par résolution, emprunter du fonds de roulement les deniers dont il a besoin pour toutes les fins de sa compétence, y compris les deniers dont il peut avoir besoin pour rencontrer les dépenses de la Municipalité au cours d'un exercice, en attendant la perception des revenus de ce même exercice.

## Article 10 REMBOURSEMENT

Tout emprunt fait par le Conseil à même le fonds de roulement doit être remboursé audit fonds dans une période n'excédant pas dix (10) ans de la date de l'emprunt. La résolution du Conseil autorisant l'emprunt doit indiquer le terme de remboursement qui ne peut excéder dix (10) ans. La Municipalité doit prévoir, chaque année, à même le Fonds général, des crédits budgétaires suffisants pour rembourser l'emprunt au fonds de roulement.

EXCEPTION : Tout emprunt fait par le Conseil à même le fonds de roulement pour rencontrer les dépenses de la Municipalité au cours d'un même exercice, en attendant la perception des revenus de ce même exercice et doit être remboursé dans les douze (12) mois de la date d'approbation de l'emprunt.

## Article 11 INTÉRÊTS

Les intérêts du fonds de roulement sont appropriés comme revenu ordinaire de l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

## CHAPITRE 4: DISPOSITIONS FINALES

Article 12 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINT-FABIEN PAR LA RÉOLUTION NO 201504-016  
CE 7<sup>IÈME</sup> JOUR DU MOIS D'AVRIL 2015.

Marnie Perreault,  
Maire

Yves Galbrand,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**COMITÉ DE LA MER****201504-017 ENVOI : Informations aux propriétaires de Saint-Fabien-sur-Mer**

il est proposé par madame Suzanne Tremblay  
appuyé par madame Dolorès Bouchard  
et résolu à l'unanimité  
de demander que les lettres soit envoyées avant le 15 avril 2015.

**CULTURE ET LOISIRS****201504-018** **DESTINATION BIC - ST-FABIEN : Représentant municipal pour les entrevues de sélection**

il est proposé par monsieur Marius Coté  
appuyé par monsieur Alain Jean  
et résolu à l'unanimité  
de nommer madame Dolorès Bouchard pour représenter la Municipalité lors des entrevues de sélection des employés de *Destination Bic – St-Fabien*.

**201504-019** **LOISIRS ST-FABIEN : Membre du conseil pour les entrevues de sélection**

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay  
appuyé par monsieur Marius Coté  
et résolu à l'unanimité  
de nommer madame Dolorès Bouchard pour représenter la Municipalité lors des entrevues de sélection pour le poste de coordonnateur du camp de jour pour remplacer madame Marnie Perreault qui ne peut participer car sa fille fait partie des candidates. Les CV ont été remis sous scellés à madame Dolorès Bouchard.

**201504-020** **LOISIRS ST-FABIEN : Subvention moniteur et coordonnateur Camp de jour : 8500\$**

Il est proposé par monsieur Alain Jean  
appuyé par madame Julie Viel  
et résolu à l'unanimité  
d'accorder un subvention de 8 500 \$ aux Loisirs St-Fabien pour l'embauche d'un coordonnateur pour le camp de jour 2015.

**ÉCONOMIE**

Aucun point traité lors de cette séance

**FAMILLES ET AINÉS**

Aucun point traité lors de cette séance

**INCENDIE****201504-021** **ACSIQ : Congrès 2015**

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay  
appuyé par monsieur Marius Coté  
et résolu à l'unanimité  
d'inscrire monsieur Jean-Louis Voyer, chef de district, au congrès de l'*Association des chefs de sécurité incendie du Québec (ACSIQ)* à Sherbrooke et de payer les frais de déplacement d'hébergement et de repas encourus.

**TRAVAUX PUBLICS****201504-022** **BORNES FONTAINES : Priorité de réparation et formation sur l'installation**

Il est proposé par madame Dolorès Bouchard  
appuyé par monsieur Marius Coté  
et résolu à l'unanimité  
d'exiger que les bornes fontaines brisées en hiver soient réparées en priorité dès le dégel et ensuite dès leurs bris dans le reste de l'année. Une formation devra être donnée par un spécialiste des bornes fontaines sur l'installation et l'entretien de celles-ci.

**URBANISME****201504-023** **FERME ROBIROU : Demande CPTAQ : Séparation de la résidence**

Il est proposé par madame Julie Viel  
appuyé par monsieur Marius Coté  
et résolu à l'unanimité  
d'appuyer la demande de la ferme Robirou Inc. pour la séparation du lot de la résidence sur le lot # 3 869 918 du cadastre du Québec et que cela respecte *les règlements d'urbanisme* de la Municipalité de Saint-Fabien.

**201504-024** **ADOPTION DES COMPTES DE MARS 2015**

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay  
appuyé par madame Dolorès Bouchard  
et résolu à l'unanimité  
que les comptes du mois de mars 2015 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 219 292,29 \$ soient approuvés. Ladite liste comprend les numéros de chèques 4341 à 4374.

**DIVERS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**CERTIFICATION DE LA DISPONIBILITÉ DES FONDS**

Je soussigné, Yves Galbrand, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que la municipalité de St-Fabien dispose des fonds suffisants pour pourvoir aux paiements desdits comptes.

**APPROBATION DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE**

Je soussignée, madame Marnie Perreault, maire de la municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature, chacune des résolutions au procès-verbal.

201504-025

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Suzanne Tremblay appuyé par monsieur Alain Jean et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h12.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général / Sec.-trésorier

